

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**NUMERO SPECIAL**Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 157
N° 12 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 3
no Mati 2008

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Pages

Présidence

Arrêté n° 599 PR du 3 mars 2008 portant modification de l'arrêté n° 592 PR du 28 février 2008 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

54

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Arrêté n° 10-2008 APF/SG du 29 février 2008 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française

55

Arrêté n° 11-2008 APF/SG du 29 février 2008 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française

55

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 599 PR du 3 mars 2008 portant modification de l'arrêté n° 592 PR du 28 février 2008 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 6-2008 APF/SG du 23 février 2008 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 592 PR du 28 février 2008 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er. — Les tirets 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'article 1er de l'arrêté n° 592 PR du 28 février 2008 susvisé sont ainsi rédigés :

- M. Edouard Fritch, vice-président, ministre de l'emploi, de la formation professionnelle, du travail, du dialogue social et du développement des communes, chargé de la politique de la ville ;

- M. Teva Rohfritsch, ministre de l'économie et des finances, de l'industrie, du commerce, des petites et moyennes entreprises, et de l'énergie, porte-parole du gouvernement ;
- M. James Narii Salmon, ministre de l'équipement, de l'urbanisme, des ports et aéroports, et des transports terrestres ;
- Mme Valentina Cross, ministre de la solidarité, de la famille et de la condition féminine ;
- M. Jean-Marius Raapoto, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et technique, et de la recherche, chargé de la promotion des langues polynésiennes et du plurilinguisme ;
- Mme Lana Tetuanui, ministre du développement des archipels, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique social et culturel ;
- M. Marc Collins, ministre du tourisme ;
- M. Charles Tetaria, ministre de la santé, de la médecine traditionnelle et de la recherche médicale, chargé de la prévention.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mars 2008.
Gaston FLOSSE.

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PRESIDENCE

ARRETE n° 10-2008 APF/SG du 29 février 2008 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 487-2008 APF/SG du 26 février 2008 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 29 février 2008,

Arrête :

Article 1er.— M. Oscar Temaru a été élu président de l'assemblée de la Polynésie française lors de la troisième séance de la session administrative du 29 février 2008.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 février 2008.
Oscar TEMARU.

ARRETE n° 11-2008 APF/SG du 29 février 2008 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 487-2008 APF/SG du 26 février 2008 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 29 février 2008,

Arrête :

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent en annexe ont été élus membres du bureau de l'assemblée de la Polynésie française lors de la troisième séance de la session administrative du 29 février 2008.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 février 2008.
Oscar TEMARU.

Bureau de l'assemblée de la Polynésie française
(désignations du 29 février 2008)

Président	: M. Oscar Temaru
1er vice-président	: M. Jacqui Drollet
2e vice-présidente	: Mme Teura Iriti
3e vice-président	: M. Hirohiti Tefaarere
1re secrétaire	: Mme Minarii Galenon
2e secrétaire	: Mme Sandra Levy-Agamy
3e secrétaire	: Mme Rosine Brodien
1er questeur	: Mme Françoise Tama
2e questeur	: Mme Chantal Tahiatata
3e questeur	: M. Teikinui Porlier

